

*Le Vice-consul de Suisse à Yokohoma¹, P. Ritter,
au Chef du Département des Affaires étrangères, A. Lachenal*

L

Yokohoma, 9. November 1893
Reçu à Berne: 13 décembre 1893

Ich beehre mich, Ihnen meinen ergebensten Dank auszudrücken für Ihre geschätzte Depesche vom 27. Sept. n^o 4612². Als ich derselben Ihre gütige Erlaubnis, mich auf Bundeskosten nach Korea begeben zu können entnommen hatte, habe ich mich sofort auf das Einziehen von Erkundigungen verlegt und hatte mich in erster Linie an Herrn James Favre gewandt, denn er war es gewesen, wie Sie wissen, welcher Herrn Rochette s. Z. mit dem General Le Gendre zusammengeführt hatte und durch seine Vermittlung auch hatte ich den Rapport sowie ein Album, das ich heute mitfolgen lasse, von Vorgenannten erhalten. Ich setzte Herrn Favre die Verhältnisse, wie sie liegen, kurz auseinander und fragte ihn an, ob Herr Le Gendre sich dato in Korea befinde und ob er glaube, dass dieser, wenn ich als Privatmann nach dorten komme, mir behülflich wäre in kurzer Zeit möglichst viel zu sehen, um darüber einen Bericht abstaten zu können. Das Urteil Favres war mir um so wichtiger, einesteils weil ich wusste, dass er s. Z. mit dem schweiz. Minister Humbert nach Japan gekommen war und den ganzen Vertragsverhandlungen mit Japan beigewohnt hatte, andernteils weil mir bekannt ist, dass er mit dem in Korea sehr einflussreichen General Le Gendre dick befreundet ist. (Ich glaube auch, dass er oder sein Haus bereits Geschäfte — vermutliche Geldgeschäfte — mit jenem Lande gemacht hat.)

Ich erhalte nun heute von ihm eine Antwort³, welche Ihnen zu übersenden, oder nicht zu übersenden, ich lange überlegte. Schliesslich entschloss ich mich Ihnen dieselbe vertraulich, so wie sie an mich gelangt ist, vorzulegen, wissend, dass Sie — den Verfasser kennend — ihm seine vielleicht nicht ganz sine ira et studio geschriebenen, aber jedenfalls gut gemeinten Worte gewiss nicht übel deuten werden.⁴

1. *Gérant du consulat général.*

2. *Non reproduit.*

3. *Reproduit en annexe au présent document.*

4. *Le soir du 9 novembre Ritter adresse à Carlin la lettre suivante:*

Jetzt wo der mitfolgende Brief beendigt ist, habe ich abermals Skrupeln, ob ich auch gut daran thue, den Brief Favres im Original einzusenden. In ½ Stunde schliesst die Post, ich vermag nichts mehr zu ändern, aber seien *Sie* so freundlich und urtheilen Sie darüber. Wenn Sie denken, der Brief soll so wie er ist nicht passieren, so lassen Sie gütigst eine Copie davon anfertigen, in welcher Sie die anstössigen Stellen wegfallen lassen (E 13 (B)/232).



Durch den Erhalt dieses Briefes ist mein Enthusiasmus, welchen ich für die Koreareise fühlte, etwas gedämpft worden und es drückt mich der Gedanke schwer, dass, wenn ich mich auf Wochen von meinem Posten entfernt und nicht unbedeutende Summen ausgegeben haben werde, das Resultat nach Ihrem Ermessen vielleicht nicht mit den gebrachten Opfern in Einklang stehen könnte. Ich betrachte Favre in diesem Falle gewissermassen als Sachverständigen, hat er doch früher den ganzen analogen Fall unter viel schwierigeren Umständen mit durchgemacht.

Zweifelsohne unterläuft etwas Egoismus seinen grossen Bestrebungen diesen Vertrag so bald als möglich zustande zu bringen, daraus dürfte ihm jedoch kein Vorwurf gemacht werden, im Gegenteil, es wäre nur vorteilhaft, wenn mit dem Orient vertraute und bekannte Firmen, Korea dem schweizerischen Handel öffnen würden.

Ich weiss, dass die Amerikaner und Engländer sich alle erdenkliche Mühe geben, in Korea die Bestellungen für die projektierten *ersten* Eisenbahnen zu erhalten und es wäre nicht ausgeschlossen, dass die Schweiz in diesem gegebenen Falle eintreten könnte. (*Japan* hat soeben wieder 14 Lokomotiven einer Firma in Philadelphia Pa. bestellt.)

Ich hatte die Absicht gehegt Anfangs Dezember wegzufahren, werde nun jedoch die Abreise bis zum Erhalt Ihrer nächsten Nachrichten verschieben.

Wenn Sie mir gestatten, auch meiner persönlichen Meinung im Anschlusse an den zit. Brief Ausdruck zu geben, so erlaube ich mir beizufügen, dass, wenn die Schweiz wirklich im Sinne hat einen Vertrag mit Korea abzuschliessen, sie dies tun möge, ehe dort die Konkurrenz festen Boden gefasst hat, also baldmöglichst. Mit Le Gendre kämen wir beinahe kostenlos zu dem Vertrage, da der General zur Verhandlung nach Japan kommen würde und es wäre Ihr Bevollmächtigter dadurch instand gesetzt sich jederzeit Rat bei alten, gewiegten Residenten einholen zu können. Die Unterzeichnung allein hätte in Korea zu erfolgen. Des ferneren ist zu beachten, dass, nur so lange Herr Dumelin, dieser zuvorkommende Mann, sich noch in Japan aufhält, ich mich, wenn nötig, leicht von meinem Posten entfernen kann, ohne dass der Schweiz für Vertretung Kosten erwachsen.

Für den Fall, dass in der Folge ein affirmativer Beschluss in Sachen gefasst würde, so bitte ich Sie mir ein beliebiges Wort zu telegraphieren auf dass ich, während Ihre Depeschen reisen, hier das Nötige vorbereiten kann.

Dem separat mitfolgenden Buche habe ich nichts beizufügen, den Bildern nach zu schliessen, hat das Land grosse Ähnlichkeit mit Japan.

9 NOVEMBRE 1893

269

ANNEXE

J. Favre-Brandt au Vice-consul de Suisse à Yokohama, P. Ritter

Copie
L

Yokohama, 9 novembre 1893

En réponse à votre amicale d'hier⁵, puisque vous me demandez mon opinion relativement au traité projeté, je crois dans votre intérêt que le mieux est pour le moment d'adresser une lettre soit directement, soit par mon entremise si vous le préférez, à M. le Général Le Gendre pour le remercier, au nom du Conseil fédéral, de l'extrême obligeance qu'il a eue soit pour votre prédécesseur M. Rochette, soit pour vous-même. Je lui demanderai volontiers, à titre d'ami, son opinion qui, j'en suis certain, nous sera favorable.

Il m'indiquera la meilleure marche à suivre pour éviter les longueurs dans les discussions diplomatiques avec un peuple de l'Orient et vous n'aurez pas à attendre comme cela a été le cas avec l'ambassade suisse envoyée au Japon en 1862 et de laquelle j'avais l'avantage de faire partie⁶. Notre ministre M. Aimé Humbert arrivé le 26 avril 1863 n'avait son traité qu'en février 1864. Excusez ce petit retour sur le passé mais on paraît ignorer à Berne avec quelles lenteurs se traitent les affaires dans l'Extrême-Orient et il nous faut éviter tous ces ennuis; pour cela il n'y a que M. le G. L. qui puisse le faire.

Quant au rapport commercial qui vous est demandé, je suis loin de partager les vues et les instructions dont vous m'avez donné communication. Ce n'est pas dans un mois et dans un pays aussi «neuf» que la Corée que vous pourrez recueillir bien des renseignements, les négociants en général se souciant fort peu d'indiquer à la concurrence «future» les moyens de traiter avec ces peuples-ci.

Le rapport que vous avez adressé doit suffire et au-delà aux Chambres fédérales. M. Brennwald pour son rapport commercial était resté au Japon près de deux années pendant lesquelles il avait réussi à amasser un certain nombre de renseignements commerciaux qui ont été imprimés en 1865 sauf erreur de mémoire de ma part. Ceci dit pour vous éviter des ennuis et peut-être un échec, car je doute beaucoup que les négociants américains, anglais, etc. veuillent vous donner force renseignements, acquis avec beaucoup de peine, de travail et d'argent.

Votre voyage en Corée ne serait, je le crains, qu'un voyage, non d'exploration, mais simplement une promenade photographique et serait plutôt nuisible qu'utile, pour le moment, à votre but.

Décembre et janvier sont très froids; vous arriveriez pour les fêtes de la nouvelle année et vous ne pourriez, je le crains, tirer un parti avantageux de votre séjour, déjà bien court, un mois, si j'ai bien compris, sera vite passé.

Comme il n'y a pas péril en la demeure, voici ce que dans votre intérêt et si vous daignez bien l'accepter de ma part, je crois qu'il y a de mieux à faire.

Demander de suite à Berne pleins pouvoirs pour traiter de suite si le moment est opportun⁷; lorsque vous vous rendrez en Corée, ne pas manquer l'occasion, si elle est favorable; vous savez déjà comme les événements surgissent avec rapidité dans ces pays-ci.

5. Non retrouvé.

6. Cf. DDS, vol. 1, p. 935, et chapitre I. 12.1.

7. A ce sujet le secrétaire de la Division politique du Département des Affaires étrangères observe:

[...] Vous y lirez que M. Favre recommande à M. Ritter de se faire donner par le Conseil fédéral des pleins pouvoirs en blanc pour pouvoir traiter librement en temps et lieu voulus; je crois que, pour ne pas créer un précédent, surtout vis-à-vis d'un agent consulaire, il y aurait lieu de renoncer à cette manière de procéder. Vous voudrez bien faire à ce sujet les propositions que vous jugerez convenables à M. Lachenal. [...] (Carlin à Eichmann, 19 février 1894. E 13 (B)/232).

Puis, entretemps, demander l'opinion et les conseil de M. le G. L., qui mieux que personne pourra vous tracer votre chemin pour arriver sûrement à votre but, l'époque la plus favorable pour vous rendre là-bas. Tâchez qu'il vous donne déjà les conditions et clauses de votre traité. C'est de lui et de lui seul que dépendra votre succès, et je me fais fort de vous seconder de toute mon aide pour qu'il vous soit favorable.

Maintenant, une autre question qui vous paraîtra quelque peu indiscrete et que le Haut Conseil fédéral aurait peut-être laissé passer inaperçue, celle des présents à faire aux souverains. Certes inutile de vouloir un plein chargement de tous les produits suisses comme tel avait été le cas en 1862. Ce serait une erreur qui ne rapporterait absolument rien au commerce suisse, c'est aux négociants suisses qui se rendront en Corée à se débrouiller, à faire valoir les produits de la Suisse, comme ils l'ont fait au Japon depuis 30 années.

Mais quelques pièces d'orfèvrerie, quelques montres de précision, comme la vallée de Joux les produit, quelques armes suisses du plus nouveau système rempliraient et au-delà le but et sans qu'il en coûtât beaucoup à la Confédération suisse. Ces cadeaux remplaceraient l'envoi des «Navires de guerre», luxe que ne peut se payer la Suisse et les cadeaux feront plus d'effet que cet appareil de coups de canons et de militaires bien chamarrés. (Inutile de vous dire que quoique étant orfèvre, comme on dit en français, je ne recommande nullement mon ours et que la maison Favre-Brandt n'aurait absolument rien à fournir dans les cadeaux précités, nous nous y refusions).

Je compléterai ces quelques lignes (après le départ du courrier) écrites au courant de la plume.

De plus, je vous enverrai un nouveau rapport de M. le G. L., manuscrit que vous pourrez faire suivre à Berne.

Excusez mon franc-parler et ne prenez de la présente que ce qui vous conviendra, mais je vous ai donné franchement et en toute sincérité et après réflexion ce que je crois devoir être le mieux pour vous faire réussir. Si j'ai fait erreur, veuillez alors m'excuser.

N. B. Excusez les pattes de mouche et le style; le temps me manque un peu pour revoir et soigner le tout, ce que je ferai au premier jour.

Conclusion

La Suisse doit, dans l'intérêt de son commerce, conclure un traité avec la Corée le plus promptement possible; il ne peut en résulter que des avantages pour son commerce et son industrie qui auront à lutter principalement contre les Anglais et les Japonais.

Il n'en peut résulter pour la Suisse aucun inconvénient ni aucun préjudice.

L'Angleterre, la Russie, la France, l'Allemagne, le Japon et l'Autriche-Hongrie, ayant déjà tous conclu des traités avec la Corée, la Suisse doit tout faire pour ne pas arriver en dernier à la remorque des autres nations. Elle est connue en Corée déjà et un traité commercial, grâce à M. le G. L. pourra être conclu avec beaucoup moins d'ennuis que n'en ont éprouvés les nations précitées mais il faut agir promptement et sans tergiverser davantage. Que vos pouvoirs vous soient envoyés le plus promptement possible et qu'on vous donne pleins pouvoirs; il n'y a rien de plus désastreux avec ces pays que ces échanges interminables de notes diplomatiques; les Orientaux craignent toujours des pièges tandis qu'en allant ouvertement et franchement, on gagne leur confiance.